

Présents : Alexandra Ardiet, Daniel Bobillier, Michelle Dodane, Gilles Dumas, Bernard Grappey, François Léchailler, Maryse Millet, Patrick Modica, Thérèse Robert, Jean Simondon, Paulina Requena (arrivée à 20h18, à partir du point n° 4)

Absents excusés : Christophe Simon, Florent Vallot

Participait également à la réunion : le secrétaire de mairie, Théophile Marguet

- 1- A la demande de la préfecture, le conseil municipal délibère à nouveau afin d'approuver les modifications apportées aux statuts du syndicat du Plateau et de confirmer sa décision de ne pas participer financièrement à l'école de musique intercommunale.
- 2- Dans le cadre d'une division parcellaire privée et afin de rendre en adéquation les limites cadastrales avec la configuration du terrain, le conseil municipal décide, par neuf voix pour et une abstention, de céder deux parcelles de 10 et 35 m<sup>2</sup> à un particulier. Considérant que, lors des opérations de remaniement cadastral, ce dernier avait cédé gratuitement à la commune une surface de 26 m<sup>2</sup>, il est décidé de déterminer le montant de la vente sur la base de la différence de surface entre les deux transactions (soit 45 – 26 = 19 m<sup>2</sup>) et de fixer le prix de la cession à 45 € le m<sup>2</sup> comme cela a été fait lors des précédentes ventes du même type (ce qui représente un montant global de 855 €).
- 3- Mademoiselle Kimberley Cayarcy, domiciliée à Besançon, est embauchée en tant que stagiaire BAFA pour animer, sous la direction de Madame Chloé Vienny, le centre de loisirs organisé par la commune durant la première semaine des vacances d'hiver.
- 4- Un deuxième avenant est passé au marché de voiries pour tenir compte des prestations complémentaires réalisées dans deux rues et du métré exact des travaux. Compte tenu des avenants souscrits, le montant définitif du marché s'élève à 680 884.11 € HT (pour un montant initialement prévu de 683 292.78 € HT).
- 5- Les voiries du Bouchet des Charmes et de la Corvée, qui appartenaient encore à des propriétaires privés, sont rétrocédées gratuitement à la commune. Il en est de même pour la rue du Vieux Tilleul. Les actes relatifs à ces transactions seront prochainement signés chez le notaire.
- 6- Le comité des fêtes verse à la commune une somme de 16 156.54 € correspondant à sa participation aux travaux d'extension de la salle polyvalente (création d'un nouveau local technique à l'arrière du bâtiment).

#### Questions et informations diverses

- Un agriculteur recherche sur le Plateau de Saône des terrains compris entre 30 ares et 1 hectare (achat ou location) afin d'y cultiver des petits fruits (fraises, framboises, groseilles, ...) Les personnes possédant un tel bien et intéressées pour lui céder ou lui louer peuvent le contacter au 06 51 94 22 60 (Monsieur Ségura).
- **Le mardi 4 mars prochain à 20h30, une remise à niveau du code de la route est proposée à la salle polyvalente. Celle-ci est ouverte à tous à partir de 16 ans (pas d'inscription préalable).**
- La formation aux premiers secours, proposée sur de précédents comptes-rendus, est annulée faute de candidats.

- Ecole
  - A la demande des enseignantes, la salle de classe non utilisée sera transformée en espace ludique à compter de la rentrée de septembre (coût du projet de l'ordre de 300 €).
  - Pour la rentrée à venir, les effectifs scolaires sont estimés comme suit :
    - maternelle (classe de Madame Gaëlle Girardin) : 22 élèves
    - CP, CE1 et ½ CE2 (classe de Madame Mireille Dodane) : 21 élèves
    - ½ CE2, CM1 et CM2 (classe de Madame Isabelle Minotti) : 22 élèves
  - La directrice d'école nous a fait savoir que Mademoiselle Stéphanie Devanne, qui remplaçait Madame Chloé Vienny au sein des services municipaux durant le congé parental de cette dernière, a été embauchée par Pôle Emploi, sous couvert de l'inspection d'académie pour une durée d'un an renouvelable en tant qu'aide administrative et assistante pédagogique au sein de notre école.
  - Les horaires d'école resteront les mêmes qu'actuellement lors de l'année scolaire 2014-2015. Les délégués de parents réaliseront toutefois un nouveau sondage auprès de chaque parent pour savoir quelle est leur préférence au niveau de la demi-journée travaillée (mercredi ou samedi).
- Les travaux de recensement de la population sont désormais terminés. Merci aux deux agents recenseurs ainsi qu'à chacun d'entre vous qui a consacré du temps pour remplir les questionnaires.
- Monsieur Bernard Oguero, qui remplace Mademoiselle Aline Mottas pendant son congé maternité, terminera son contrat avec la commune le 16 mars prochain. Nous tenons à le remercier pour l'excellent travail qu'il a fourni au sein des services municipaux.
- La première phase des travaux de rénovation de l'éclairage public a commencé dans le courant de la semaine 8. Certains lampadaires de type « boule » ont déjà été remplacés par des lampadaires plus économes en énergie. Il est prévu que cette prestation soit terminée début mars.
- Nous rappelons à chaque propriétaire de chien que leurs animaux ne doivent pas pouvoir sortir de la propriété de leurs maîtres sans ces derniers et qu'ils doivent impérativement être tenus en laisse dans les rues du village.
- Ouverture de la pêche à l'étang communal « le Creu des Poissons »  
L'association de pêche de Gennes vous informe de l'ouverture de l'étang depuis le 22 février.  
Les cartes annuelles ou journalières sont disponibles chez :
  - Monsieur Marcel Boissenot (3 rue de Besançon)
  - Monsieur Patrick Modica (3 rue du Chanois)
 Tarif journalier :
  - moins de 16 ans : 2 €
  - adultes : 4 €
 Carte annuelle (seulement pour les habitants de Gennes) :
  - moins de 16 ans : 9 €
  - adultes : 20 €

Bonne pêche à tous !

Le secrétaire de mairie : T. Marguet

*La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le mardi 11 mars à 19h30*